

La MDAS utilise vos données personnelles dans le seul but de vous tenir informés de ses actualités. Conformément au RGPD (entré en vigueur le 25 mai 2018), ces données strictement confidentielles ne sont en aucun cas transmises à un tiers.

Vous pouvez vous désinscrire à tout moment en envoyant un mail à communication@mdas.org



Maison
Des Associations
de Strasbourg

MDAS.org



L'écho des associations n°91 Janvier 2019

Sommaire

- ▶ [Le mot des administrateurs](#)
- ▶ [Les rendez-vous et le soutien à la vie associative par la MDAS](#)
- ▶ [Actualités](#)
- ▶ [Appels à projets, prix, concours, etc.](#)
- ▶ [Les petites annonces associatives](#)

Le mot des administrateurs

L'année 2018 touche à sa fin et c'est avec grand plaisir que la maison des associations, ses administrateurs et ses salariés, vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2019 !

Nous souhaitons que vos projets, tant associatifs que personnels, puissent s'épanouir en toute liberté et que cette nouvelle année vous apportera confiance, réussite et satisfaction.

Au vu des jours sombres qui ont été trop nombreux en 2018 et en particulier ce mois de décembre à Strasbourg, nous tenons à mettre en valeur, à l'aube de cette nouvelle année, l'importance du tissu associatif dans la construction et la préservation d'une société où chacun se sent à sa place

Nous ne doutons pas que votre engagement sera tout aussi fort en 2019 et espérons que vous, associations strasbourgeoises, continuerez de nous accorder votre confiance.

C'est une nouvelle page du calendrier qui se tourne, et la maison des associations compte bien continuer à écrire à vos côtés l'histoire associative locale : en vous accueillant, en vous soutenant et en vous accompagnant toujours un peu plus dans vos projets.

Bonne et heureuse année 2019 à tous !

[Retour au sommaire](#) ▲

Permanences Comptabilité/Fiscalité – Jeudis 10 et 24 janvier 2019

Ces permanences ont pour objectif de venir en aide gracieusement et en toute confidentialité aux associations qui le souhaitent, en leur apportant des réponses pratiques et pointues sur des questions de fiscalité et de comptabilité.

Uniquement sur rendez-vous, elles sont animées par un expert-comptable et ont lieu dans les locaux de la maison des associations en moyenne deux jeudis par mois (le 1^{er} et le 4^{ème} jeudi du mois).

- Pour consulter les dates de permanence, [cliquez ICI](#)

Permanence « Médiation » – Mardi 08 janvier 2019

A l'instar des permanences conseils en comptabilité et fiscalité, la MDAS propose des **permanences conseils en médiation**.

Les permanences « Médiation » ont démarré tout récemment et ont lieu le **2^{ème} mardi de chaque mois**.

L'association IMédiation, créée en 2011, vous aide à résoudre par la médiation les difficultés relationnelles, à restaurer les liens et à apaiser les conflits.

Les personnes qui en font la demande seront reçues par **deux médiateurs formés et indépendants** qui leur assurent un **espace d'écoute**, leur garantissent la **confidentialité** et le **respect de la déontologie de la médiation**. Les médiateurs entrent ensuite en contact avec l'autre partie au différend, qui est également reçue. Si les deux parties l'acceptent une réunion de médiation a lieu : aucune décision n'est imposée, mais les médiateurs sont garants de la sécurité du cadre et feront tout leur possible pour qu'émerge une solution équitable pour tous les participants. Les médiateurs sont bénévoles et les entretiens qui ont lieu à la MDAS sont gratuits.

Pensez à la médiation qui est un **processus amiable** de règlement des conflits et de restauration du dialogue, préalable à toute action judiciaire, pour trouver rapidement une **solution durable**.

Les rendez-vous pour un entretien sont à prendre chez Fabienne Orban par téléphone au 03 88 25 19 39 ou par courriel à conseils@mdas.org.

- Pour consulter les dates de permanence, [cliquez ICI](#)

Mardi 22 janvier 2019 de 18h15 à 20h15 – Soirée d'information gratuite

« La prévention des risques et les responsabilités des associations liés à l'organisation de manifestations »

Intervenant : Pôle Associations & Collectivités (MAIF de Metz)

Entrée libre et gratuite.

Pré-inscription auprès de Fabienne Orban : conseils@mdas.org / 03 88 25 19 39.

Lieu : Maison des associations, 1a place des orphelins – 67000 Strasbourg

- **Pour consulter le programme complet de nos soirées**

d'information :



Bourse au bénévolat : Publiez et consultez gratuitement des offres de bénévolat en ligne !

Vous souhaitez **donner de votre temps** à une association, mais ne savez pas où vous adresser ? Votre association a des difficultés à **mobiliser des bénévoles**, ponctuellement ou sur la durée ?

Connectez-vous sans plus tarder à notre [« Bourse au bénévolat »](#) !

Simple d'utilisation et fonctionnant sur le principe de la publication d'annonces en ligne, la « Bourse au bénévolat » offre la possibilité :

- **aux associations strasbourgeoises** : de diffuser leurs offres de recherche de bénévoles
- **aux particuliers** : de trouver une mission de bénévolat qui répond à leurs attentes.

Ce service est gratuit pour les particuliers et les associations membres de la MDAS (à jour de cotisation). Si vous n'êtes pas membre, vous pouvez bien sûr le devenir !

- **Pour en savoir plus** : projets@mdas.org

Formation des bénévoles avec Alsace *Mouvement associatif*

Après une courte pause, le programme de formation des bénévoles reprendra courant février.

Vous retrouverez les "incontournables" (comptabilité, communication...), et **quelques nouveautés** :

- un module qui vous sera sans doute bien utile : « **Se repérer dans les politiques publiques et l'organisation administrative des territoires** » ;
- un thème sur lequel toute association devrait se pencher de façon régulière : « **Construire et renouveler le projet de son association** ».

➤ Les inscriptions se feront [en ligne](#) !

[Retour au sommaire](#) ▲

Actualités

En guise de vœux 2019

« L'Economie Sociale et Solidaire, mieux connue sous l'acronyme **ESS** ou plus récemment « *l'Economie autrement* » doit devenir très vite **une ardente obligation de tous** : producteurs, consommateurs, épargnants, mais aussi, et c'est loin d'être gagné, celle de dirigeants économiques, politiques, syndicaux ou associatifs ».

Extrait du discours d'ouverture de Hugues Sibille, président du Labo de l'ESS, lors des journées de l'Economie Autrement qui se sont tenues pour la troisième fois à Dijon les 23 et 24 novembre derniers.

- **Source** : Newsletter le Labo de l'ESS, Edito, du 28/11/2018, www.lelabo-ess.org
- **Pour lire l'édito au complet** : [ici](#)

Actualités juridiques et pratiques

• **Droit d'auteur à la lumière de l'Europe**

Les députés européens ont fini par voter en faveur de la **directive sur le droit d'auteur**. Parmi les articles les plus critiqués de ce projet de directive étaient les articles 11 et 13. Désormais, le droit d'auteur peut aborder le monde numérique en préservant la liberté et sans être soumis aux monopoles et autres lobbyings.

La directive demande aux plateformes en ligne de « prendre des mesures pour assurer le fonctionnement des accords conclus avec les titulaires de droits pour l'utilisation de leurs œuvres ». **L'article 13 de cette directive responsabilise les plateformes en ligne pour les infractions** au droit d'auteur ou copyright commises par leurs utilisateurs.

Les opposants à cette mesure craignent des dérives et une multiplication des « *faux positifs* » qui limiteront la liberté d'expression : cette loi va obliger les sites et applications à **installer des filtres à téléchargements**, sujets aux erreurs. Toute publication devra désormais être approuvée préalablement par ces filtres.

« Avec le filtre, différentes formes d'expression seront bloquées, comme partager un GIF amusant sur les réseaux sociaux en guise de commentaire. Cette loi va changer la façon dont les gens ordinaires qui ne créent pas eux-mêmes d'œuvres 100% originales vont s'exprimer », regrette Anna Mazgal, membre de l'organisation Wikimedia (association pour le libre partage de la connaissance).

➤ **Sources** :

[« Le Parlement européen approuve la directive droit d'auteur »](#)

[« Un projet de loi européen sur le droit d'auteur fait grimacer le web »](#)

[« Pourquoi la directive européenne sur le droit d'auteur alarme tant ? »](#)

• Cadre juridique de l'affichage associatif dans les communes

Un certain nombre de contraintes s'imposent aux associations quant aux affiches de leur communication.

- Les **affiches doivent être en couleur**, le noir et blanc restant réservés aux affiches administratives.
- L'affiche doit **indiquer les coordonnées de l'imprimeur** et si l'association les imprime elle-même, elle doit y faire figurer ses coordonnées ainsi que « imprimé par nos soins » ou « IPNS ».
- Si l'affiche fait **apparaître des bâtiments ou des personnes identifiables**, elle doit avoir recueilli l'accord du propriétaire ou celui des personnes. Quant au contenu, il ne peut contenir ni injure, ni diffamation.

Les communes doivent mettre à disposition des associations, gratuitement, des emplacements prévus pour l'affichage. Pourtant, souvent, les communes ont des espaces d'affichage sous clé et vitrés, un moyen de contrôler l'affichage. Le maire ne peut contrôler le contenu des affiches, mais peut faire procéder au retrait des affiches qui ne respectent pas les règles.

- **Source** : **Associations Mode d'emploi**, N° 202, octobre 2018, p.25 (disponible à la lecture au centre de ressources associatives)

• Un nouveau modèle de gouvernance pour le sport

Depuis près d'un an se déroule une large concertation entre représentants de l'Etat, mouvement sportif, collectivités territoriales et monde économique, qui fait émerger un scénario de « gouvernance partagée à responsabilités réparties » pilotée par une nouvelle structure.

Une structure-chapeau dont la forme juridique reste encore à définir et qui aurait à la fois la charge du sport de haut niveau et le développement de la pratique sportive.

- Pour **lire l'article complet** : **Associations Mode d'emploi**, N° 202, octobre 2018, p.30 (disponible à la lecture au centre de ressources associatives)
- Pour **en savoir plus** : www.sport.gouv.fr
Gouvernance du sport français : « La révolution aura-t-elle lieu ? » Acteurs du sport, N° 200, juin-juillet 2018

• Associations à l'aune du droit local alsacien mosellan

Dans l'édition du 15 décembre 2018 de Jurisassociations, un dossier complet sur l'**exception de l'Alsace-Moselle** rappelle en détail le **cadre juridique de ces territoires**. Issus de l'histoire mouvementée des trois départements que sont le Bas-Rhin, le Haut-Rhin et la Moselle, le droit local règlemente de nombreux aspects de la vie juridique, économique et sociale de ces départements et notamment la **création, le fonctionnement, la restructuration et la dissolution des associations**. Plus largement, le droit local régit le régime des cultes, l'enseignement religieux à l'école publique (la loi 1905 sur la séparation des Eglises et de l'Etat n'est pas applicable en Alsace-Moselle), la sécurité sociale (spécificités des contrats de travail, l'aide sociale, le maintien du salaire, les jours fériés et chômés supplémentaires, l'artisanat, la chasse...).

Le droit local est une exception érigée en principe fondamental reconnu par les lois de la République.

- Pour **lire le dossier complet et source** : Jurisassociations, le bimensuel des organismes sans but lucratif, N° 590, 15 décembre 2018, pp.16-32 (le dossier complet est disponible à la lecture au centre de ressources associatives).

Actualités

• Pacte de croissance de l'Economie Sociale et Solidaire

Le jeudi 29 novembre 2018 a été présenté le Pacte de croissance de l'ESS par le Ministre de la transition écologique et solidaire, François de Rugy, et le Haut-Commissaire à l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), Christophe Itier, dans l'objectif de poser une stratégie globale de développement pour cette économie. « *Notre objectif est de faire changer d'échelle cette économie : accélérer son développement en redonnant la capacité d'agir aux 200 000 entreprises, et accroître son influence pour transformer notre modèle de développement tout entier, en accélérant la transition écologique et solidaire.* »

Le Pacte de croissance de l'ESS est maintenant soumis à l'avis du Conseil supérieur de l'ESS (CSESS), qui fera part de ses délibérations au 1^{er} trimestre 2019.

- [Pour en savoir plus](#)
- [Lire le communiqué de presse des acteurs de l'ESS](#)
- **Source** : Newsletter de novembre 2018, Le Mouvement associatif, www.lemouvementassociatif.org

• **Faire société...solidaire à tous les âges**

Les associations sont régulièrement innovantes et pionnières dans de nombreux projets pour faire société autrement et répondre à des besoins non ou insuffisamment satisfaits.

Parmi elles, fleurissent des associations ayant un **objet original : le concept des colocations entre seniors**, qui existe déjà en Allemagne et en Angleterre. Prévenir des risques de désocialisation, créer des dispositifs qui évitent des situations de solitude, tel a été le moteur de ces associations basées sur le principe de l'habitat participatif solidaire, à l'instar de **Cocon 3S Développement** et sa « petite » sœur, **Cocon 3S Alsace**. Elle a été créée en 2013 pour répondre à ce besoin d'**imaginer de nouvelles formes d'habitat collectif**.

Ayant pour objectif de développer le sentiment de « groupe bienveillant et solidaire », par un travail régulier de rencontres et d'échanges, les Cocon 3S sont des lieux de vie en commun, de « fratries artificielles », sur le principe du partage des frais, des tâches, des plaisirs et des problèmes, avec des exigences et des valeurs, qui produisent une qualité de vie et des projets contribuant à un renouveau à cette période de la vie.

➤ **Pour prendre contact** : cocon3salsace@gmail.com

➤ **Source** : Cocon 3S Alsace

• **Mécénat d'entreprise : seuil de déclaration à l'administration fiscale en 2019 ?**

Un amendement au projet de loi de finances (PLF) pour 2019 a été déposé dans l'objectif de disposer de chiffres et évaluer l'importance du mécénat. Il propose que les organismes bénéficiaires du mécénat (les associations) transmettent à l'administration fiscale la **liste des entreprises qui leur ont fait des dons**, les **montants** pour chaque entreprise ainsi que **les éventuelles contreparties** accordées à l'entreprise mécène si le **montant total annuel est supérieur ou égal à 153 000 € par organisme**.

Aujourd'hui, la seule obligation pour les organismes est de **publier leurs comptes annuels et de nommer un commissaire aux comptes**, uniquement si elles reçoivent plus de 153 000 € au cours de la même année.

➤ **Source** : Newsletter Juris actualité, N°329, du 29/11/2018, Juris éditions

• **Lancement de l'édition 2018 du « Panorama du pro bono »**

L'association [Pro Bono Lab](http://ProBonoLab.org) promeut et développe le pro bono en France, c'est-à-dire le **partage volontaire et gratuit de compétences auprès de structures à finalité sociale** qui n'y ont pas accès et en ont besoin.

Pro Bono Lab, a lancé en décembre la deuxième édition de son Panorama du pro bono : une étude qui a pour objectif de dresser un état des lieux des pratiques du pro bono en France.

L'objectif est de comprendre qui a besoin du pro bono, qui partage ses compétences et ce, dans quelles conditions et avec quelles pratiques, mais aussi d'observer comment ce type de partage de compétences est perçu par les différents acteurs et les Français, en général, à l'heure où l'un des thèmes de réflexion de la journée du bénévolat 2018, ce 1^{er} décembre, était « Quels bénévoles pour demain ? »

Pro Bono Lab a conçu un [questionnaire en ligne à destination des structures à finalité sociale \(associations comme entreprises de l'ESS\)](#), très souvent confrontées à des difficultés d'accès aux compétences dont elles ont besoin.

➤ **Consulter** [les résultats de la première édition du Panorama du pro bono](#), en 2016

➤ **Pour en savoir plus** sur le Panorama du pro bono, [cliquez ici](#)

➤ **Source** : Newsletter de Pro Bono Lab, du 3/12/2018, www.probonolab.org

• **L'espoir est dans les bouchons !**

Depuis 2008, l'association « **Les bouchons de l'Espoir** » collecte les bouchons en plastique, en liège, en liège synthétique, en fer blanc et en aluminium afin de pouvoir participer au financement de matériel médical pour des personnes en situation de handicap. Elle compte dans le département 160 bénévoles de tous âges et **200 points de collecte** : supermarchés, mairies, écoles ... et la **Maison des Associations de Strasbourg** ! Des restaurateurs et des particuliers ou des écoles viennent nous déposer leurs propres collectes.

Les sacs, issus des tris opérés par un petit groupe à Oberhausbergen, sont centralisés ensuite à Duntzenheim où un nouveau tri est effectué grâce à une machine construite par des bénévoles, à une fréquence de deux ou trois fois par semaine.

L'ensemble est ensuite revendu à des sociétés spécialisées dans la récupération, le recyclage et la revalorisation de ces déchets en :

- **arrosoirs, palettes**, ... pour le **plastique**
- **sous-plats, panneaux isolants, panneaux pour les écoles**, ... pour le **liège**
- **lattes de sommier** pour le **liège synthétique**
- **éléments de voiture**, ... pour l'**aluminium**
- Même le **fer blanc** est récupéré par une autre association qui s'occupe d'un enfant nommé Damien.

En 10 ans, nous avons récolté **790 tonnes de bouchons et capsules** et attribué **175 000 €** d'aides pour l'achat de matériel médical destiné à des personnes handicapées.

➤ **Source** : Association [Les Bouchons de l'Espoir](#)

Actualités de fonds ...

... pour vous permettre d'assurer la gestion et le fonctionnement de votre association de manière éclairée !

• Coopérer, co-construire... et le projet associatif dans tout cela ?

Innover, réinventer le monde ... les associations sont généralement en première ligne pour l'innovation et les voilâ gagnées par la co-construction, soit par incitation forte de financeurs (à cause de la concentration des financements), soit par nécessité afin de développer des actions plus complètes et plus efficaces à plusieurs. La France ne manque pas d'exemples inspirants en matière de co-construction.

La capacité des organisations à faire alliance au service du bien commun s'est largement développée depuis une dizaine d'années et **la co-construction**, revient « en force » aujourd'hui. Elle cohabite avec la consultation, la concertation, la co-production ou la coopération. Il pourrait s'agir de **bâtir ensemble**. Cela va au-delà du partenariat gagnant-gagnant, il est question aujourd'hui de s'ouvrir, de se rassembler et d'**expérimenter ensemble des solutions nouvelles**, en croisant les approches et les domaines d'action.

Coopérer, oui ! Co-construire, oui ... mais **garder en point de mire le projet associatif** ! Il appartient à la gouvernance de chaque association qui entre dans la « dynamique » de la co-construction, de définir sa propre « ligne rouge » et de s'assurer que la forme et les modalités de partenariats soient bien adaptées aux enjeux auxquels elle souhaite répondre.

➤ **Sources** :

- >> **Fundraizine**, le magazine des fundraisers, N° 56, automne 2018, pp.14-18
- >> **Jurisassociations**, le bimensuel des organismes sans but lucratif, numéro spécial, 15 octobre 2018, pp.17-18.
- >> **Jurisassociations**, le bimensuel des organismes sans but lucratif, N° 587, 1^{er} novembre 2018, pp.24-25.
- >> **Jurisassociations**, le bimensuel des organismes sans but lucratif, N° 577, 15 avril 2018, pp.44-45. Les dossiers complets sont à lire au centre de ressources associatives.
- >> **Institut des territoires coopératifs**, centre d'action-recherche pour le développement de la maturité coopérative, Patrick Beauvillard, <http://institut-territoires-cooperatifs.fr/>

• « Viralité », visibilité et boule de neige !

Les associations se saisissent de plus en plus **des nouveaux relais de communication** que sont internet et les réseaux sociaux. Certaines créent même un écosystème entre site internet, blog, page Facebook et Twitter pour se faire connaître, gagner en visibilité et attirer de nouveaux publics.

L'intérêt des réseaux sociaux est l'immédiateté et la « viralité » ou effet « boule de neige ».

10 astuces pour une stratégie gagnante :

- Etablir un plan de communication annuel dans lequel l'association intègre dès que possible tous les événements dans son calendrier ;
- Penser une programmation mensuelle des invitations aux différents événements ;
- Facebook est un formidable outil de « réseautage » par vos amis, par les bénévoles, les amis des bénévoles etc ;

- Faire participer l'association à des groupes (sortes de forums où les personnes s'inscrivent par centre d'intérêt) afin de créer des points de contact variés et bénéficier du fameux algorithme Facebook ;
- Créer des « teasers » à publier avant l'événement pour créer la curiosité et l'envie de participer ;
- Créer des « stories » (petites histoires) en diffusant des contenus en photo ou en vidéo pendant 24 heures, tous les jours avant l'événement ;
- Animer par une personne spécialement dédiée à la diffusion de moments de l'événement et le faire vivre à ceux qui n'ont pu y participer ;
- Soigner les visuels pour qu'ils accrochent au premier regard ;
- Remercier ceux qui ont aidé à organiser l'événement et les participants ;
- Revenir sur l'événement par un sondage pour évaluer la réussite.

➤ **Source** : Newsletter, Associations mode d'emploi, du 12 décembre 2018, www.associationmodeemploi.fr

[Retour au sommaire ▲](#)

Appels à projets, prix, concours, etc.

Cette rubrique répertorie les appels à projets arrivant à échéance.

Pour consulter les appels à projets ayant une date butoir ultérieure et les appels à projets permanents, rendez-vous sur notre site internet :

http://www.mdas.org/index.php?q=appel_projets

Appel à projets "Création d'un MOOC" – Fondation Orange

La Fondation Orange souhaite permettre à un nombre plus important d'établissements de créer leurs propres "MOOC Culture", en mettant à leur disposition une partie des ressources humaines, matérielles et techniques nécessaires. Cet appel à projets s'adresse à tous les établissements culturels, publics et privés, disposant d'une mission pédagogique de diffusion de la culture.

>> **Date de clôture de l'appel à projets : 15 janvier 2019**

>> Pour en savoir plus : <https://oran.ge/2rHjPR7>

Appel à projets "Sport et santé en milieu rural" – Fondation de France

Cet appel à projets s'adresse aux projets ayant pour objectif de faciliter la pratique d'une activité physique régulière et de proximité associée à un parcours de santé pour les personnes atteintes de pathologies chroniques et résidant en milieu rural.

>> **Date de clôture de l'appel à projets : 16 janvier 2019**

>> Pour en savoir plus : bit.ly/2hO1ErD

Appel à projets "Vie sociale et citoyenneté des personnes handicapées" – Fondation de France

La Fondation de France entend soutenir les projets inclusifs à destination des personnes handicapées et favoriser l'expression, l'accompagnement de leur vie affective, sexuelle et de leur parentalité.

>> **Dates de clôture de l'appel à projets : 16 janvier, 24 avril et 18 septembre 2019**

>> Pour en savoir plus : bit.ly/2oul94s

Appel à projets "Emploi et activité" – Fondation de France et Fondation JM Bruneau

Alors que la digitalisation croissante de la société peut favoriser l'isolement, il est nécessaire de soutenir des projets intégrateurs qui créent de la solidarité. Dans ce contexte, le programme "Emploi" soutiendra des démarches innovantes qui lèvent des obstacles (liés à la personne, au territoire ou au secteur d'activité) pour l'accès à un revenu lié à un travail.

>> **Dates de clôture de l'appel à projets : 23 janvier et 29 mai 2019**

>> Pour en savoir plus : bit.ly/2Bp6zXT

Prix Tenzing 2019 pour l'égalité des chances – Entreprise Tenzing

L'entreprise Tenzing soutient les porteurs de projets afin de "les aider dans leurs actions pour nous mener collectivement à un avenir dans lequel l'égalité des chances serait une réalité acquise". Le 11 avril prochain, Tenzing remettra le Prix Tenzing de l'égalité des chances 2019 dont le thème cette année est la réussite éducative.

>> **Date limite de dépôt des candidatures : 25 janvier 2019**

>> Pour en savoir plus et répondre : bit.ly/2GyOfPN

Appel à projets – Fondation Adrea

La Fondation d'entreprise Adrea lance son appel à projets 2019 dont la problématique est la suivante : "Soutenir des projets qui s'appuient sur la participation directe et/ou l'expérience d'usagers du système de santé".

>> **Dates de clôture de l'appel à projets :**

- **1^{ère} session : du 15 novembre 2018 au 1^{er} février 2019**
- **2^{ème} session : du 1^{er} mars 2019 au 30 avril 2019**

>> Pour en savoir plus : bit.ly/2UVtqRt

Appel à projets "Les orphelins et leur famille, les professionnels et le grand public" – Fondation OCIRP

La Fondation d'entreprise OCIRP - Au cœur de la Famille apporte son soutien financier à des projets développés par des structures à but non lucratif, sur le territoire français, et dédiés aux orphelins pour les aider à être pleinement dans la vie et à construire leur avenir.

>> **Date de clôture de l'appel à projets : 08 février 2019**

>> Pour en savoir plus : bit.ly/2ECwcFK

Appel à projets "Humanisation des soins : accueillir et accompagner dans les lieux de soins" – Fondation de France

La Fondation de France souhaite soutenir les soignants qui s'interrogent de manière pluridisciplinaire sur l'accueil des patients, sur le sens de leur pratique, et qui veulent améliorer celle-ci et développer avec les patients une relation de confiance, en prenant en compte la particularité de chacun. Elle veut également soutenir les patients et leurs aidants dont l'expérience et l'expertise de leurs maladies sont indispensables dans le parcours de santé.

>> **Date de clôture de l'appel à projets : 06 mars 2019**

>> Pour en savoir plus : bit.ly/2o1CmbH

Appel à projets "Aidons tous les collégiens à réussir !" – Fondation de France

La Fondation de France apportera son soutien aux équipes éducatives qui développent des projets expérimentaux qui se rattachent à l'un ou l'autre des trois champs suivants :

1. Des projets d'établissement ou de classes, dans lesquels les jeunes apprennent à devenir des citoyens.
2. L'innovation pédagogique.
3. Le soutien aux jeunes en risque de décrochage, ou sortis du système scolaire.

>> **Date de clôture de l'appel à projets : 13 mars 2019**

>> Pour en savoir plus : bit.ly/2EA3KVN

Retrouvez encore plus d'appels à projets sur notre [site internet](#) !

[Retour au sommaire](#) ▲

Les petites annonces associatives

Emplois

Comité scientifique Pro Anima
Le **Comité scientifique Pro Anima** recherche un(e) **réfèrent(e) scientifique** (médecin, pharmacien, vétérinaire, éthologue, ingénieur en biologie, chercheur).

>> Pour consulter la fiche de poste :



Humanis

Le collectif Humanis recherche en Contrat à durée déterminée d'insertion de 24 heures hebdomadaires, pour une durée de 6 mois :

- un(e) [agent technique \(multimédia\)](#)
- un(e) [agent administratif \(Services aux associations\)](#)

[Retour au sommaire](#) ▲

Contact : 03 88 25 19 39

Directeur de la publication : Mathieu Cahn
Responsable de la publication : Patrick Gerber

Désabonnement à la newsletter : communication@mdas.org

Lettre électronique envoyée par la Maison Des Associations de Strasbourg
1a place des orphelins 67000 STRASBOURG